



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC LAC-SAINT-JEAN EST  
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 528-2020 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LES ÉCHÉANCES  
DES VERSEMENTS EN REPORTANT LE PAIEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE ET LES TARIFS DE  
COMPENSATION**

---

**ATTENDU QUE** l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale permet au Conseil d'une municipalité de prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance et permet également le paiement des taxes foncières et des tarifs de compensation en trois versements;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité peut par ailleurs, par règlement, modifier le calendrier des versements restants des comptes de taxes ou prolonger les délais de ces versements;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 27 mars 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De présenter le projet de règlement portant le numéro 528-2020 lequel décrète et statue ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

**ARTICLE 2**

Le présent règlement abroge l'article 6 du règlement 524-2019 en regard des dates des versements pour le paiement de la taxe foncière et les tarifs de compensation;

**ARTICLE 3**

La taxe foncière et les tarifs de compensation pourront être payés en trois versements égaux : soit le 15 juillet, le 15 septembre et 16 novembre 2020.

**ARTICLE 4**

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance extraordinaire du 6 avril 2020.

**Marc Richard**  
Maire

**Sylvain Privé**  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier

Avis de motion : 27 mars 2020  
Présentation du règlement : 27 mars 2020  
Avis public : 31 mars 2020  
Adoption du règlement : 6 avril 2020  
Avis public d'entrée en vigueur :